



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

structures administratives

Question écrite n° 51619

Texte de la question

M. Michel Bouvard attire l'attention de M. le ministre du travail, des relations sociales, de la famille, de la solidarité et de la ville sur la Conférence nationale du handicap créée par l'article L. 114-2-1 du CASF. "Le jaune budgétaire" publié en annexe au PLF 2009, comportant la liste des commissions, instances consultatives ou délibératives placées directement auprès du Premier ministre ou des ministres, ne mentionne ni le nombre de membres de cette conférence, ni son coût de fonctionnement, ni le nombre de réunions tenues en 2005, 2006 et 2007. Les obligations d'information de l'Assemblée nationale ne sont donc aucunement satisfaites. Il s'étonne et lui demande de bien vouloir transmettre les informations nécessaires sur le fonctionnement de cette conférence, ou de lui faire connaître, en cas d'absence d'activité, s'il envisage de procéder à sa suppression.

Données clés

Auteur : [M. Michel Bouvard](#)

Circonscription : Savoie (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 51619

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : Travail, relations sociales, famille, solidarité et ville

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 juin 2009, page 5549

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)